

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL876

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 15

à l'alinéa 2, après le mot: "arrêté", insérer les mots: "portant projet de création".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.